

Commission de droit pénal

URGENT

Monsieur Olivier JORNOT
Procureur général
Ministère public
6B, route de Chancy
1213 Petit-Lancy
efaxMP@justice.ge.ch

Madame Monica BONFANTI
Colonel
Cheffe de la police
Nouvel Hôtel de Police (NHP)
Chemin de la Gravière
1227 Carouge
monica.bonfanti@police.ge.ch

Genève, le 13 mars 2020

Concerne : Auditions et Coronavirus COVID-19

Monsieur le Procureur général,
Madame la Cheffe de la police,

La présente vous est adressée suite aux recommandations de plus en plus restrictives émises tant par l'Office fédéral de la Santé publique que par le Conseil d'Etat s'agissant des mesures à prendre afin d'éviter la propagation du COVID-19 au sein de la population et en particulier aux personnes vulnérables.

Parmi les personnes vulnérables, figurent naturellement les personnes détenues.

Des mesures pour protéger celles-ci ont déjà été prises par la Direction de l'Office cantonal de la détention, des contrôles stricts étant notamment effectués à l'entrée de la prison de Champ-Dollon.

Toutefois, des mesures de sécurité complémentaires doivent encore être prises afin de protéger les détenus et tous les intervenants concernés (Police,

Coordonnées de la Présidente

| 100, rue du Rhône | Case postale 3403 | 1211 Genève 3 |
| Tél. 022 819 15 15 | Fax 022 819 15 20 | chohl-chirazi@lha.ch |

Procureurs, Greffiers, Avocats et autres participants à la procédure) d'une propagation de cette maladie dont les conséquences peuvent s'avérer mortelles.

La présente vous est ainsi adressée pour vous alerter et demander votre intervention urgente de sorte à ce que seules les auditions indispensables soient maintenues et surtout, lorsque tel est le cas, qu'elles le soient dans des milieux non confinés.

A cet égard, les auditions qui ont lieu à VHP, compte tenu de la configuration de ces salles (d'environ 2 m2 et sans fenêtre) exposent les personnes qui y participent à des risques pour leur santé.

Nous sollicitons dès lors respectueusement, mais urgemment, que ces salles ne soient plus utilisées en l'état et que les auditions indispensables et urgentes (en particulier en cas de détention) soient conduites dans des locaux plus spacieux, susceptibles d'être aérés et qui permettent de maintenir une distance acceptable entre les divers intervenants.

Pour comparaison, il semble que les auditions à NHP, ou en tous cas certaines d'entre elles ont été annulées.

De même manière, selon le nombre d'intervenants, certaines audiences au Ministère public devraient à notre sens être reportées de quelques semaines lorsqu'il n'y a pas d'urgence.

Nous sommes persuadés que vos autorités comprendront le sens de la présente démarche et qu'elles l'auront d'ailleurs certainement anticipée.

Veillez trouver ici, Monsieur le Procureur général, Madame la Cheffe de la police, l'assurance de ma très respectueuse considération.

Catherine HOHL-CHIRAZI

Présidente de la Commission



cc pour information par email à :

M. Mauro POGGIA, Conseiller d'Etat en charge du Département de la Sécurité, de l'emploi et de la santé